



25 septembre 2012

Solidarité de l'État avec les territoires ruraux: *Des discours...*

**Jean Marc Ayrault, Premier ministre
(lors de son discours de politique générale du 3 juillet 2012) :**

« Je n'oublie pas non plus ces millions de nos concitoyens qui vivent aujourd'hui éloignés des grands centres urbains. Les classes populaires et les classes moyennes habitent souvent ces villes que l'on qualifie de périurbaines ou dans les zones rurales.

Ce sont souvent ces Français qui ont aujourd'hui les conditions de vie les plus dures. A la précarité de l'emploi s'ajoutent des temps de transports à rallonge, la désertification médicale, la fermeture des services publics.

Je veux qu'à côté de l'effort marqué et nécessaire pour les banlieues, l'État se tourne aussi vers ces territoires trop souvent négligés et redéploie ses moyens prioritairement en leur direction. »

**Jean Marc Ayrault, Premier ministre
(lors de son discours devant les préfets du 31 juillet 2012) :**

« Dans le cadre de l'objectif de stabilité des effectifs (...) certains ministères verront leurs effectifs décroître. Mais je veillerai à ce qu'ils ne sacrifient pas pour autant leur présence territoriale et qui répond à une vraie attente des Français et de leurs élus. C'est une priorité que j'ai rappelée lors du Conseil des ministres du 11 juillet dernier à tous les ministres. L'État se doit d'être présent dans les territoires trop souvent négligés ou avec le sentiment d'abandon d'une partie de la population, je pense à certaines zones périurbaines les plus éloignées ou encore des territoires ruraux les plus isolés. »

**Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État,
de la décentralisation et de la fonction publique
(lors de la présentation de l'agenda social le 4 septembre 2012) :**

« Dans les autres ministères [ndr: les « non-prioritaires »], le Premier ministre a demandé aux ministres de veiller à ce que les services opérationnels, les échelons de proximité, soient protégés, là où ils ont été systématiquement sacrifiés sous le gouvernement précédent.

Notre priorité sera de conforter l'action de l'État sur le terrain, au contact des usagers et des acteurs locaux. Il en va de la confiance de nos concitoyens dans la puissance publique et de l'égalité d'accès de tous au service public. Mais il en va aussi des conditions de travail de nos agents, qui ont trop souvent subi la désorganisation des services et souffrent aujourd'hui d'une perte de repères sur le sens de leur mission.

Avec Jean-Marc Ayrault, nous défendons un État fort, un État stratège, qui s'appuie sur les territoires et restaure la confiance envers les agents pour mieux servir les citoyens. »

Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement :

Après recherche approfondie, nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'identifier la moindre expression sur un sujet pourtant central pour ce ministère !!!

...appelant des actes en écho !!!

En matière d'application du droit des sols (ADS), la « réforme » scélérate enfantée par la prétendue défunte RGPP continue comme si de rien n'était, entraînant une saignée majeure en terme d'effectifs et plaçant les services et agents seuls à assumer les dégâts entraînés auprès des collectivités et pétitionnaires.

Pour FORCE OUVRIERE, il est urgent:

- d'arrêter dans les faits (et pas dans les seuls discours) à l'hémorragie de la RGPP et de ses effets dévastateurs,
- de maintenir les missions que l'État doit aux collectivités territoriales de par les lois de la République,
- d'exiger que l'État maintienne au niveau départemental ses missions et effectifs pour une application du droit des sols égalitaire pour tous, par des instructeurs garants de la neutralité des avis et organisés à une échelle pertinente et optimisée,
- d'exiger une information transparente pour tous les élus.

Pour en savoir plus sur les analyses de FO en matière d'ADS : [lire ici](#).

Concernant l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), les services et agents sont délibérément placés dans une situation d'incertitude intenable, à 3 mois tout juste d'une campagne de re-conventionnement avec plus de 30 000 collectivités éligibles. Une tactique pour les décourager de s'investir et par là même supprimer la mission par attrition de la demande des collectivités ?

Pour FORCE OUVRIERE, il est urgent:

- de décréter les états généraux de l'ingénierie pour qu'enfin l'État définisse une vraie politique concernant l'outil préférentiel de portage des politiques publiques de ses ministères techniques,
- d'arrêter l'hémorragie des effectifs et des moyens des DDT(M), trouver le moyen de les renforcer en revalorisant les carrières techniques,
- de maintenir les implantations infra-départementales de l'État pour conserver une proximité et de réelles possibilités d'actions,
- d'élargir l'ATESAT à de nouveaux domaines : agenda 21, éco-quartiers, diagnostics territoriaux de développement durable, PCET, politique globale d'accessibilité, d'habitat, de réduction de la précarité énergétique des territoires, diagnostics énergétiques sur le patrimoine des collectivités, gestion de l'eau, soutien et mise en réseau des services techniques des collectivités, ouverture de leur accès aux compétences nationales et internationales,
- d'élargir les critères d'accès à l'ATESAT : pour que plus d'intercommunalités puissent en bénéficier en particulier dans la phase de constitution de leurs propres services techniques,
- d'ouvrir l'ATESAT à la maîtrise d'œuvre dans les territoires ruraux pour pallier l'absence d'offre privée.

Pour en savoir plus sur les analyses de FO en matière d'ATESAT, [lire ici](#).

Les actes sont d'autant plus urgents que les collectivités elles-mêmes commencent à annoncer au niveau local la fin de l'ATESAT, et que les orientations inscrites dans l'instruction du secrétaire général commun au ministère de l'écologie et de l'égalité des territoires (circulaire dialogue de gestion qui concerne l'allocation des moyens humain au niveau territorial) sont plus qu'inquiétantes :

1. Evolution des schémas d'emplois ministériels

Dans le cadre de l'élaboration du projet de programmation des finances publiques pour 2013-2017, un objectif de réduction des effectifs devrait être fixé, à périmètre constant : au titre de 2013, le plafond d'emplois devrait être abaissé pour le METL de 662 ETP et de 650 ETP pour le MEDDE.

Concernant le schéma d'emplois METL, des réformes sont envisagées en particulier s'agissant de l'ATESAT et de l'ADS. Leur contenu et leur chronologie précise ne sont à ce jour pas arrêtés. Elles nécessitent une concertation approfondie tant en interne qu'en externe. Les orientations des textes législatifs, le calendrier de leur mise en application et les mesures d'accompagnement qui seront mises en place vous seront communiqués au plus tôt.

FORCE OUVRIERE exigera des réponses claires et directes de la part du Secrétaire Général du Gouvernement lors de l'entrevue décrochée le 4 octobre prochain !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris